

Marriage of Alexis Dore and Marie Mathieu
4 October 1842
Saint Martine, Chateauguay, Quebec

M 14
 Alexis
 Dorais
 et
 Marie
 Mathieu

Le quatre Octobre mil huit cent quarante deux
 par nous pretre soussigne apres les publications ordinaires
 adinaires (ainsi que l'appert par le certificat
 du cure des Sainte Philomene) entre Alexis
 Dorais cultivateur, fils majeur de Alexis Dorais
 cultivateur, et de Louise Paquette de la paroisse
 de Sainte Philomene d'une part; et Marie
 Mathieu, fille majeure des Louis Mathieu
 cultivateur, et de Therese Maheue de cette
 paroisse d'autre part, ne setant rencontre au-
 cun empechement ni opposition au dit maria-
 ge nous pretre soussigne cure de cette pa-
 roisse de l'agrement des parents avons recu
 leur mutuel consentement de mariage et leur
 avons donne la benediction nuptiale en pre-
 sence de Alexis Dorais pere, de Isaac Dorais
 frere de l'epoux, et de Louis Mathieu pere de
 l'epouse qui ainsi que les Epoux n'ont ne
 signe. Quatre mots rayer nuls.

Et Pretre

Le quatre Octobre mil huit cent quarante deux, apres les publications ordinaires (ainsi que l'appert par le certificat du Cure des Sainte Philomene) entre Alexis Dorais, cultivateur, fils majeur de Alexis Dorais, cultivateur, et de Louise Paquette de la paroisse de Sainte Philomene d'une part; et Marie Mathieu, fille majeure de Louis Mathieu, cultivateur, et de Therese Maheue, de cette paroisse d'autre part; ne setant rencontre aucun empechement ni opposition au dit mariage, nous pretre soussigne Cure de cette paroisse de l'agrement des parents avons recu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donne les benediction nuptiale en presence de Alexis Dorais, pere, de Isaac Dorais, frere de l'epoux, et de Louis Mathieu, pere de l'epouse qui ainsi que les Epoux n'ont ne signe. Quatre mots rayer nuls.

The 4th of October, 1842, after the ordinary announcements (At the same time, appearing the spoken testimonial of the Cure of Saint Philomene [Chateauguay], between Alexis Dorais, farmer, son of majority of Alexis Dorais, farmer, and of Louise Paquette, of the parish of Saint Philomene of one part; and Marie Mathieu, daughter of majority, of Louis Mathieu, farmer, and of Therese Maheue, of this parish of the other part; and not finding any impediment nor opposition to the said marriage, and have given them their Nuptial Blessing in the presence of Alexis Dorais, father, of Isaac Dorais, brother of the groom, and of Louis Mathieu, father of the Bride, who same as the Groom has not signed. Four words crossed out.

Pretre,